

Réforme des retraites : le projet plutôt critiqué

le Courrier des Yvelines

Edition Poissy

actu.fr/78actu

Mercredi 18 janvier 2023 - N° 4028 - Hebdo - 1.70 €

Poissy - Carrières - Achères

42

Les opposants au Pont d'Achères toujours là !



■ ACHÈRES

MANIFESTATION. Les opposants au Pont d'Achères ne désarment pas

Ils étaient une centaine, dimanche 15 janvier, à manifester contre le projet de 4 voies qui relierait la RD30, en provenance de Poissy à la RD190, à Carrières-sous-Poissy.

« Non, non, non à la quatre voies ». Voilà l'un des slogans scandés par la centaine de personnes réunies dimanche 15 janvier à Achères entre le rond-point de la RD30 et la rue du 8-Mai-1945.

Un collectif formé par 32 associations, baptisé Alternative en Vallée de Seine, s'oppose en effet à la création d'une 2x2 voies à cet endroit qui doit relier la RD30 et la RD190. Un projet de longue date, qui fait l'objet en ce moment d'une enquête publique concernant l'autorisation environnementale, pour cet axe. L'enquête publique se poursuit jusqu'au vendredi 20 janvier, dans les communes d'Achères, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Poissy et Triel-sur-Seine.

Inondations

« Nous allons voir le commissaire enquêteur le 19 janvier, précise Denis Millet, président des associations Non au Pont d'Achères et Sequana. En ce qui concerne l'environnement, beaucoup de choses sont néfastes. Par exemple, deux espèces protégées ont



Dimanche 15 janvier 2023, une centaine de personnes se sont réunies pour manifester contre le projet de 2x2 voies reliant la RD30 à la RD190 entre Achères et Carrières-sous-Poissy. (Yvelines).

été repérées dont un papillon. On nous explique que l'on va prendre le substrat des lieux où se trouvent sans doute des chrysalides pour le mettre ailleurs. » Un non-sens pour ce manifestant qui n'est pas le seul.

« Ici, nous sommes dans une zone d'expansion naturelle de la Seine en cas de crue, poursuit Denis Millet. Or, des murs anti bruit de deux mètres sont prévus, qui bloqueraient l'écoulement des eaux. Le Département a dit qu'il mettrait des murs démontables », s'inquiète Denis

Millet.

Le Copra184, association opposée depuis plus de 30 ans à la liaison de l'A104, a rejoint le mouvement, dénonçant « une A104 bis par ce projet qui vise à relier l'A13 et l'A15 par un autre moyen ».

Pollution

L'aspect pollution est aussi mis en avant par les manifestants. Qui dit plus de routes, dit plus de véhicules. « C'est un projet coûteux, un appel d'air pour les camions à Poissy, regrette Aurore qui habite dans le quartier Saint-Exupéry à Poissy

justement. Cela va détruire la faune, il y aura plus de béton, moins d'écologie », regrette cette militante Nupes, mère de deux enfants.

Lors de la première enquête publique, en 2013, portant sur la déclaration d'utilité publique, le commissaire enquêteur avait rendu un avis défavorable que n'avait pas suivi le préfet des Yvelines de l'époque.

Après cette enquête publique relative à la loi sur l'eau, les travaux, d'une durée de quatre ans, pourraient débuter dès la fin 2023.

Florie Cedolin

Poissy favorable à ce projet

Lundi 12 décembre, lors du conseil municipal, la mairie de Poissy a exprimé et fait voter un avis favorable à la construction de ce pont. « Moi je me réjouis véritablement de ce projet, pour nous ça sera une bouffée d'air frais.

Si par ce projet on peut faire en sorte que ceux qui n'ont pas besoin de traverser Poissy, ne le traversent pas, ça sera toujours ça de gagner », a déclaré Sandrine Berno Dos Santos, la maire de Poissy.

■ CARRIÈRES-SOUS-POISSY

« Le pont d'Achères » plus de 10 ans que ça dure

Ce projet, dont les premières études remontent à 2008, est fortement contesté par les associations environnementales et très fortement soutenu par le département et les maires des communes.

Pour mémoire, le projet est situé sur les communes d'Achères, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes et Triel-sur-Seine. Il prévoit la création d'environ 3,3 km d'une nouvelle route à 2 x 2 voies, intégrant un nouveau franchissement de la Seine grâce à la construction d'un viaduc de 800 m de long et la requalification d'environ 2,7 km de routes départementales existantes (RD 30 et RD 190), principalement en boulevard urbain à 2x2 voies. Retour sur 10 ans de contestation de ce projet.

En 2012, une enquête publique avait été organisée dans le cadre de la demande de déclaration d'utilité publique. Le Commissaire-enquêteur avait émis un avis défavorable à ce projet.

Le 8 février 2013, ce projet a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral (DUP).

Cette décision a été attaquée par trois associations, Non au Pont d'Achères, Adiv Environnement, le Collectif d'opposants au pont d'Achères (COOPA) et deux entreprises.

Ce recours administratif des associations a été rejeté en 2014, en première instance et en 2016 en appel.

La cour d'appel, comme le tribunal administratif avant elle, a jugé qu'aucun des arguments présentés par les requérants n'établissait « que le projet de liaison routière RD30-RD190 serait dépourvu d'utilité publique ».

En 2017, Les requérants ont essayé de se pourvoir devant le Conseil d'État, et obtenir un troisième jugement. Le pourvoi de l'association Non au pont d'Achères n'a pas été admis par le conseil d'État.

Par la suite en 2018, la déclaration d'utilité publique a été prolongée pour une durée de 5 ans. S'en est suivie une période de rachat des terrains et d'analyse des sols.

Depuis le 5 décembre 2020 et jusqu'au 20 janvier 2023, une nouvelle enquête publique au titre de l'autorisation environnementale unique est organisée.

■ ANDRÉSY

Andrésey, la ville oubliée de l'enquête publique ?

« On n'a pas été dans les villes concernées par l'enquête publique car ce projet ne passe pas officiellement sur le territoire de la ville alors qu'on est à 15 mètres du projet », déplore Lionel Wastl, maire d'Andrésey.

De ce fait, il n'y a pas l'obligation légale de proposer l'enquête publique à Andrésey.

« La deuxième Ville la plus touchée par ce projet après Carrières-sous-Poissy, c'est Andrésey », affirme le maire, qui n'a pas été informé en amont de cette enquête.

L'édile a essayé de se procurer des kakémonos informant sur le projet, et présent dans les mairies concernées par

l'enquête publique. En vain. « Je ne suis pas très content, même un peu vexé, confie le maire. J'aurais souhaité avoir au moins la documentation pour informer ma population. Parallèlement, j'ai souri quand j'ai appris que Poissy était dans l'enquête publique, alors que le projet est très loin de Poissy », constate l'édile.

« Manifestement, ils ont tout fait pour que des villes qui a priori sont favorables au projet soit dans l'enquête et des villes qui allaient un peu râler, n'y soient pas. C'est le cas d'Andrésey », ne décolère pas le maire écologiste de la commune.